

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2022

Ordre du jour :

- Communication au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations,
- Comptes de gestion 2021 : commune, eau et assainissement,
- Election du Président de séance,
- Comptes administratifs 2021 : commune, eau et assainissement,
- Affectation du résultat 2021 : commune, eau et assainissement,
- Tarif salle de Renouveau pour les ventes éphémères,
- Demande de MOTO EVASION,
- Formation aux 1ers secours pour le grand public,
- Etablissement de la liste préparatoire du jury d'assises 2023,
- Point sur les différents dossiers en cours,
- Informations diverses sur les commissions,
- Questions diverses.

Le vingt-cinq février deux mil vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la salle des fêtes en raison des mesures sanitaires liées à la COVID 19, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame COURRIOUX, Maire.

Étaient Présents : Mesdames COURRIOUX, TURUNEN, Monsieur AMIOT, Madame SEGARD, Monsieur DEPARDIEU, Madame GARREC, Messieurs DESMONS-ALENCOURT, GAULLIER, Madame LAVINA, Messieurs FAUCARD, GIRAUDON.

Absente excusée : Madame FERNANDES.

Madame FERNANDES a donné pouvoir à Madame GARREC

Secrétaire : Monsieur GIRAUDON.

Le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire informe l'Assemblée de la démission de Monsieur RAYNAL.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du 13 novembre 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

- Décision n°1-2022 : Signature d'un contrat de location précaire avec SOLOGNE PARC DES ALICOURTS pour le logement situé 64 rue de Chaon du 1^{er} février au 30 septembre 2022 et d'un loyer mensuel de 165.00 €.

COMPTES DE GESTION 2021 COMMUNE ET EAU/ASST

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2021 de la Commune et du service Eau et Assainissement présentés par le Service de Gestion Comptable de Romorantin-Lanthenay.

.../...

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE,

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L 121-13 du Code des Communes dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président.

Le Conseil Municipal élit Madame TURUNEN comme Présidente lors des débats concernant les comptes administratifs de la commune et du service Eau et Assainissement.

Madame COURRIOUX, Maire, se retire au moment du vote.

Madame TURUNEN transmettra les délibérations des comptes administratifs.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE

Madame la Présidente donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte administratif 2021 de la Commune.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 352 000,37 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 333 427,87 €

- section d'investissement : + 18 572,50 €

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 11

Votes pour : 11

Votes contre : 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame la Présidente donne lecture des recettes et des dépenses figurant au compte administratif 2021 du service Eau et Assainissement.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent global de 116 047,12 € réparti comme suit :

- section de fonctionnement : + 36 073,88 €

- section d'investissement : + 79 973,24 €

Le Compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Nombre de votants : 11

Votes pour : 11

Votes contre : 0

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 COMMUNE ET EAU ET ASSAINISSEMENT

Les comptes de gestion 2021 ainsi que les comptes administratifs 2021 seront revus à la prochaine séance du Conseil Municipal après que l'affectation des résultats des deux budgets soit étudiée au sein de la commission des finances.

TARIF SALLE DU RENOUVEAU POUR LES VENTES ÉPHÉMÈRES

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de location de la salle du Renouveau pour les ventes éphémères comme suit à compter du 1^{er} mars 2022 :

Caution : 100 €

Journée : 5 €

Semaine : 25 €

Les modalités de location seront établies suivant une convention d'occupation temporaire du domaine public signée des deux parties.

DEMANDE DE MOTO ÉVASION

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle pour l'exposition moto et cycles anciens qui se déroulera les 02 et 03 avril prochains de 150 €.

FORMATION AUX 1ERS SECOURS POUR LE GRAND PUBLIC

Le coût de cette formation est de 60 € par personne. Le nombre de participants est limité à 15 avec un minimum de 7. Le Conseil Municipal décide de financer 50 % du prix global afin d'encourager la population à apprendre les gestes de premiers secours.

ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE DU JURY D'ASSISES 2023

Ont été tirées au sort, pour l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises 2023, les personnes suivantes :

- Monsieur Olivier LUCAS,
- Madame Ludivine MONTAGU,
- Monsieur Michel GUILBERT.

POINT SUR LES DIFFÉRENTS DOSSIERS EN COURS

Le restaurant le Lion d'Or : le prix de vente a été fixé à 240 000 € + les travaux + le notaire. Le prix devra bien sûr être négocié.

Le futur lotissement rue de Salbris : le projet de plan a été communiqué aux conseillers municipaux. Un devis concernant un renforcement ou un transformateur est attendu. Une réunion publique sera organisée et présentée par le cabinet géomètre.

Le mini-stadium : l'entreprise CASSIER TP interviendra le 7 mars prochain et la société AQUARELLE fin avril début mai.

La vente de la parcelle du chemin du Reully : la signature est prévue le 25 avril prochain.

INFORMATIONS DIVERSES SUR LES COMMISSIONS

Commission Travaux/Voirie/Chemins : le terrain de tennis a été réparé par les employés communaux. Des devis d'entreprises spécialisées vont être demandés. Les allées de calcaire de la place de l'église ont été refaites. Les souches au stade ont été broyées.

Comité du Fleurissement : les buis malades vont être remplacés. Les coloris des fleurs se référeront aux 3 couleurs du logo de Pierrefitte. Un dessin du logo, mi-végétal mi-minéral, sera réalisé sur la place de l'église face à la boulangerie. Des bacs en bois vont être repeints de la même couleur que les lampadaires.

Comité des Jeunes : les jeunes du comité vont être impliqués dans l'organisation d'une journée ou après-midi sportive pour l'inauguration du mini-stadium. Une réunion est prévue avec eux tous les 15 jours jusqu'à l'évènement. Madame le Maire propose d'inviter Madame la Sous-Préfète pour l'inauguration. A voir si ses fonctions le permettent en période électorale.

Commission Développement Durable et Transition Écologique : le thème de l'énergie a été choisi pour cette année. La commission travaille à la recherche d'animation sur le sujet. Le thème des déchets pourrait aussi être repris. Il est rappelé que le département propose des expositions sur ces thèmes dans son catalogue à la bibliothèque

Commission Commerce, Artisanat, Agriculture : le poissonnier vient tous les mardis des semaines paires de 16 à 17 h. Un vendeur de paëlla s'installe au marché d'Aurélie.

Comité de Revitalisation du Centre Bourg : une réunion sur le restaurant « Le Lion d'Or » aura lieu prochainement.

Commission Intercommunalité : le PLUi est toujours en élaboration. Echéance annoncée janvier 2024. Pour voir ce qu'il y aura de prévu sur la zone artisanale, une réunion avec le service urbanisme de la communauté de communes est demandée. Voir également comment modifier les prescriptions de l'orientation d'aménagement programmée afin de permettre à des porteurs de projet de s'installer avant 2024.

Commission gestion patrimoniale : cette nouvelle commission sera créée lors du prochain conseil municipal. Elle aura pour but de dresser un état des lieux du patrimoine, un état des besoins et la planification des travaux afin d'avoir une visibilité pluriannuelle.

QUESTIONS DIVERSES

- Malgré l'augmentation du prix du repas par le prestataire (6,22 € au lieu de 6,04 €), le Conseil Municipal a décidé de ne pas répercuter cette hausse sur les bénéficiaires.

- La date du feu d'artifice est fixée au 13 juillet 2022.

- Décorations de Noël : le choix des nouvelles décorations est validé. Un devis sera demandé pour un branchement électrique place du champ de foire.

- Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame BARREAU concernant l'entretien du cimetière. Un bilan est dressé concernant les heures du personnel, le fait de ne plus employer des pesticides, les essais en cours. Une réflexion avec la commission travaux et le comité du fleurissement va être engagée. Un élu et un agent se rendront à la journée de formation organisée le 24 mars par l'ARF sur l'aménagement des espaces particuliers tels que les cimetières.
- Monsieur Jean-Claude MINIERE remercie le conseil municipal et les Œuvres Paroissiales pour le colis de Noël.
- Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur GIRAUDON de sa fonction de suppléant au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB).
Le conseil municipal, en ayant recours à la faculté de ne pas voter au scrutin secret, élit Madame TURUNEN (11 pour – 1 abstention).
- Information sur les maisons en mauvais état rue de Sauldre et Place de l'Eglise : pour la maison Place de l'Eglise : la succession est maintenant réglée. Il n'y a plus qu'un seul propriétaire. Une déclaration de travaux devrait être déposée prochainement. Si tel n'est pas le cas, avant le 30 juin, un arrêté de péril devra être pris. Un courrier a été adressé à la propriétaire de la maison rue de Sauldre lui imposant des travaux à réaliser avant fin avril 2022. Voir également sa maison située rue aux cas.
- Point sur le débat de la protection sociale complémentaire : un premier débat a eu lieu jeudi 17 février dernier conformément à l'ordonnance de février 2021. Les décrets d'application sont maintenant parus fixant la participation employeur à 7 € pour la prévoyance et 15 € pour la santé (montants minimums). Pour se prononcer, le conseil municipal attend les contrats de groupes qui seront proposés par le centre de gestion.
- Acquisition de la famille BONNEFOND : il faudra veiller lors de l'acte de vente à assurer la continuité des chemins de communes traversant ces terrains, notamment le CR15 et de vérifier la propriété communale de la parcelle enclavée non numérotée.
- Chemin de la Clancheuse : revoir avec la communauté de communes l'achat des panneaux de départ et du plan avec une subvention du département.
- Panneaux des chemins : il faut demander un devis pour refaire les panneaux manquants auprès de PIC BOIS.
- Rue de Chaon : il faut enlever les panneaux qui signalaient les coussins berlinois.
- Chaque conseiller a reçu ses codes pour accéder à l'application sécurisée pour les prochaines convocations au conseil municipal.